

PROGRAMME ASIE

LES DAMNÉS DE LA MER : LA RÉALITÉ DE LA PÊCHE TAÏWANAISE

PAR QUENTIN NOUGUÉ

DIPLÔMÉ D'IRIS SUP' EN GÉOPOLITIQUE ET PROSPECTIVE, ET D'UN MASTER 2
EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET GESTION DU RISQUE DU MARITIME

DÉCEMBRE 2019

ASIA FOCUS #128

Ancienne dictature sous le joug du parti nationaliste chinois *Kuomintang*, Taïwan a entamé sa transition démocratique dans les années 1980 et est depuis devenu un exemple pour de nombreux États dans le monde. La liberté d'expression, de la presse, d'association et de culte y sont complètes. La vie politique y est également dynamique et elle a connu une nouvelle alternance en 2016. D'après de nombreux observateurs, la démocratie taïwanaise serait même la plus vivante et la plus authentique d'Asie¹.

Mais derrière cette image flatteuse se cache une autre réalité bien plus sombre : celle d'une nation où sont réduits en esclavage des dizaines de milliers de travailleurs, principalement originaires de l'Asie du Sud-est, dans l'une des industries de pêche les plus importantes du monde.

Des organisations non gouvernementales (ONG) — *Greenpeace*, *Environmental Justice Foundation* — tentent tant bien que mal de faire connaître cet aspect méconnu de la pêche que l'on retrouve peu sous le feu des projecteurs de l'actualité et de dénoncer la responsabilité du gouvernement taïwanais qui préfère fermer les yeux sur les abus commis².

UNE FLOTTE DÉPLOYÉE SUR TOUS LES OCÉANS

À Taïwan, l'industrie de la pêche hauturière est née durant la colonisation japonaise (1895-1945) et a connu une forte expansion à partir des années 50. Aujourd'hui, elle génère un chiffre d'affaires compris entre 1,6 et 2 milliards de dollars américains par an et se classe au troisième rang mondial³.

¹ « Retour de Taipei : vibrante démocratie taïwanaise », *Franceculture.fr*, 2018 : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-tour-du-monde-des-idees/le-tour-du-monde-des-idees-du-lundi-12-fevrier-2018>

² James X. Morris, « Taiwan Migrant Fishers' Groups Step Up Pressure on Working Conditions » *The News Lens* 2018 : <https://international.thenewslens.com/feature/highseas/95909>

³ Liao Hung-chi, « Les stratégies de pêche, un défi mondial », *Taiwan Info.nat.gov.tw*, 2012 : <https://taiwaninfo.nat.gov.tw/print.php?unit=54&post=53340>

Elle est composée d'environ 2000 navires de tonnage moyen qui sillonnent les océans du monde à la recherche de balaous (poissons épipélagiques vivant dans les eaux tempérées et tropicales), de calmars et de thons⁴. Les embarcations peuvent passer des mois, voire des années en mer sans regagner leur port d'attache, en recourant à la technique du transbordement (c'est-à-dire le transfert de cargaisons, de vivres et de fournitures d'un navire à un autre).

À cela s'ajoute une autre flotte de plus de 250 navires immatriculés à l'étranger sous des pavillons de complaisance (Seychelles, îles Marshall, Belize, Kiribati, Cambodge, Saint-Vincent-et-les-Grenadines...), ce qui permet aux armateurs concernés de bénéficier d'importants avantages économiques, sociaux et réglementaires⁵.

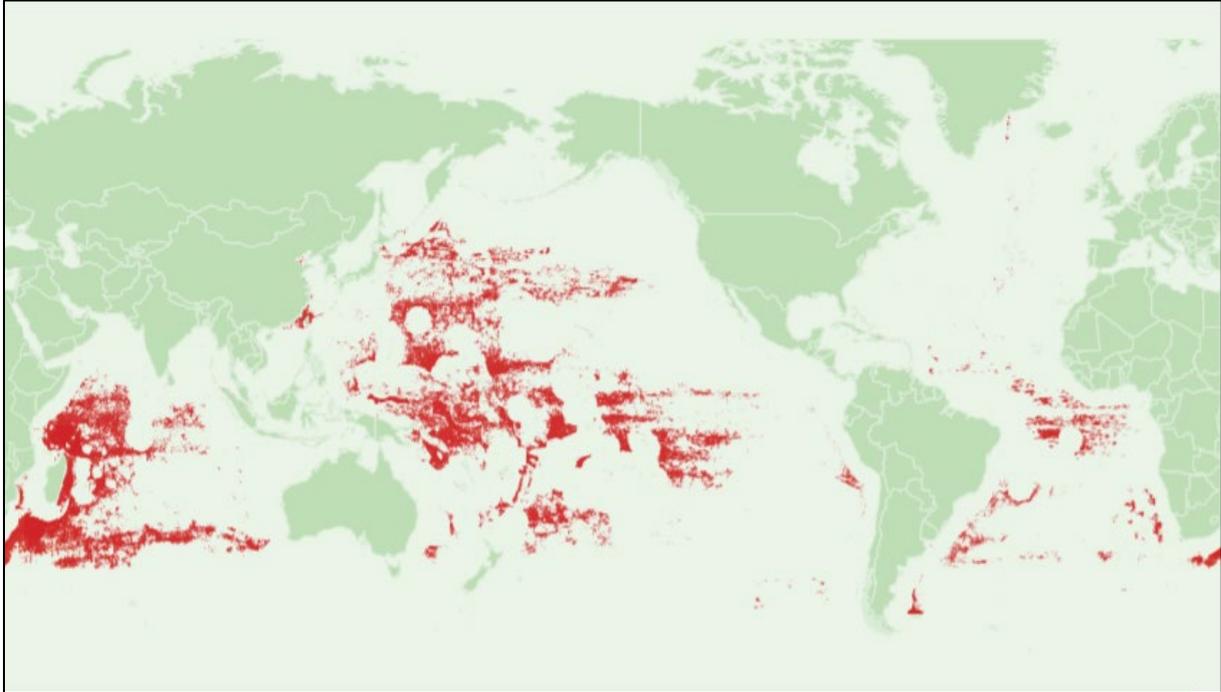
Enfin, ce secteur est dominé par quelques grandes entreprises, au premier rang desquelles la *Fung Chun Formosa Fishery Company* (FCF). Méconnue du grand public, cette société exporte pourtant chaque année plus de 700 000 tonnes de poissons, dont 600 000 de thons, à destination des marchés occidentaux, japonais, sud-coréens et thaïlandais⁶.

Mais dans un contexte d'épuisement des ressources halieutiques lié notamment à la surpêche, la viabilité de cette filière repose de plus en plus sur l'utilisation de travailleurs migrants sous-payés et souvent traités comme des esclaves.

⁴ *Ibid.*

⁵ *The inconvenient truth of Taiwan's Flags of Convenience*, Greenpeace, 2010 : <http://www.greenpeace.org/eastasia/Global/international/publications/oceans/2010/Taiwan%20FOC%20report%202010.pdf>

⁶ « Abuse in Taiwan's Fishing Industry », in *The Maritime Executive.com*, 2016 : <https://www.maritime-executive.com/article/abuse-in-taiwans-fishing-industry>



Source : En rouge, l'activité des navires de pêche taiwanais en 2017, *Global Fishing Watch.org*

DES ESCLAVES EN HAUTE MER

Selon les données officielles, près de 30 000 migrants travailleraient sur des embarcations de pêche taiwanaises⁷. Cependant, un rapport américain sur le trafic d'êtres humains dans le monde évoque plutôt le chiffre de 160 000⁸. Cette imprécision est liée à l'absence d'obligation pour les armateurs de déclarer leur équipage auprès du ministère des Pêches.

À l'origine, on trouve une situation de grande précarité qui touche des milliers de jeunes asiatiques prêts à tout pour s'offrir une meilleure vie à l'étranger. La plupart d'entre eux sont originaires des Philippines, de l'Indonésie et de la Birmanie⁹.

L'exploitation commence dès l'embauche par des agences de recrutement installées dans les pays d'origine. Elles imposent aux candidats le paiement de frais d'inscription élevés et le versement de dépôts de garantie. Certaines de ces structures sont directement contrôlées par des ressortissants taiwanais. C'est le cas de *Giant Ocean International*

⁷ Edward White, « Taiwan's fishing industry faces claims of 'hell' on the high seas », *Financial Times.com*, 2018 : <https://www.ft.com/content/de849e6e-b5ae-11e8-b3ef-799c8613f4a1>

⁸ *Trafficking in Persons Report 2014*, Department of State United States of America, 2014 : <https://www.state.gov/documents/organization/226849.pdf>

⁹ David Green, « Taiwan under Pressure over Illegal Fishing, Human Rights as EU Takes Stock », *The News Lens.com*, 2018 : <https://international.thenewslens.com/feature/highseas/91638>

Fishery au Cambodge. En avril 2014, l'un de ses propriétaires a été condamné par le tribunal de Phnom Penh à 10 ans d'emprisonnement pour trafic d'êtres humains (entre 2010 et 2011, un millier de travailleurs étrangers se sont retrouvés prisonniers à bord de navires de pêche taïwanais qui se déployaient le long des côtes africaines)¹⁰. Ce verdict a été récemment confirmé par une cour d'appel¹¹. Les autres dirigeants responsables ont trouvé refuge à Taïwan où ils continuent à recruter librement de la main-d'œuvre pour des embarcations de pêche locale¹².

En mer, les conditions de vie et de travail sont souvent effroyables. Interrogés par *Greenpeace*, beaucoup de marins étrangers ont fait état de salaires impayés, de privations de nourriture, d'astreintes 24h sur 24h, de punitions physiques, de simulacres d'exécution et parfois même d'assassinats¹³. Des pêcheurs ont également affirmé avoir été contraints de participer à divers trafics pour le compte d'organisations criminelles. « *Un certain nombre d'embarcations de pêche sur lesquelles j'ai été affecté étaient contrôlées par la mafia à Taïwan et se prêtaient à des activités de contrebande de cigarettes, d'héroïne et de cocaïne en provenance des Philippines et de la Chine. Ces trafics étaient facilités par des opérations de transbordement qui pouvaient intervenir une fois tous les trois jours* »¹⁴. En 2015, dans la ville portuaire de Kaohsiung, les autorités taïwanaises ont ainsi saisi des amphétamines dissimulées dans le ventre de thons congelés pour une valeur de 11 millions de dollars américains¹⁵.

¹⁰ Buth Reaksmeay Kongkea, Laignee Barron, « Trafficker gets 10 years », *The Phnom Penh Post.com*, 2014 : <https://www.phnompenhpost.com/national/trafficker-gets-10-years>

¹¹ *3rd International Symposium on FishCRIME – Giant Ocean Case*, Legal Support for Children and Women, 2017 : <https://fishcrime.com/wp-content/uploads/2017/11/Vichuta-Ly.pdf>

¹² *Misery at sea – Human suffering in Taiwan's distant water fishing fleet*, Greenpeace, 2018 : http://www.greenpeace.org/eastasia/Global/eastasia/publications/campaigns/Oceans/Misery_at_Sea-Final1.pdf

¹³ *Made in Taiwan – Government failure and illegal, abusive and criminal fisheries*, Greenpeace, 2016 : <http://www.greenpeace.org/taiwan/Global/taiwan/planet3/publications/reports/2016/Taiwan-Tuna-Rpt-2016.pdf>

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ « Taiwan busts drug smuggling in frozen tuna », *News24.com*, 2015 : <https://www.news24.com/World/News/Taiwan-busts-drug-smuggling-in-frozen-tuna-20150723>

Les révoltés du *Tunago No. 61*

Le *Tunago No. 61* est un thonier d'une cinquantaine de mètres, battant pavillon du Vanuatu (État insulaire situé au nord de la Nouvelle-Calédonie), mais propriété d'un armateur taïwanais¹⁶. Dans la nuit du 7 septembre 2016, à mi-chemin entre l'île de Pâques et les Fidji, plusieurs membres d'équipage de nationalité indonésienne ont pénétré dans la cabine de leur capitaine pour le tuer. Le chef machiniste, qui a assisté au meurtre, a réussi à se barricader dans le poste de pilotage et à prévenir les secours par radio. Une vedette de la marine fidjienne qui patrouillait à proximité a rapidement procédé à l'arraisonnement du *Tunago No.61* ainsi qu'à l'arrestation des marins impliqués dans cet incident.

En vertu de l'article 94 de la Convention de Montego Bay qui dispose que « *chaque État exerce sa juridiction conformément à son droit interne sur tout navire battant son pavillon* », les mis en cause ont été extradés quelques mois plus tard au Vanuatu où la justice de ce pays les a condamnés à 18 ans de prison, dont 9 assortis d'une peine de sûreté¹⁷.

Pour leur défense, les marins indonésiens ont invoqué les journées de travail interminables, la nourriture avariée, les insultes, les sévices physiques, les privations de soins ainsi que les menaces de mort proférées par leur capitaine, un jour avant son assassinat.

Au total, ces 10 dernières années, il y a eu 23 cas de meurtres d'officiers par des membres d'équipages étrangers sur les navires de pêche taïwanais¹⁸. La dernière tentative d'homicide volontaire remonte au mois de février dernier sur le *Wen Peng*, embarcation opérant au nord-est de l'île Maurice¹⁹.

¹⁶ Navire *Tunago No. 61* (OMI 8996061), MarineTraffic.com : <https://www.marinetraffic.com/fr/ais/details/ships/shipid:738352/imo:8996061/mmsi:576678000/vessel:TUNAGO%20NO.61>

¹⁷ Richard M. Nanua, « 18 Years Jail Term », *Daily Post.vu* (Vanuatu), 2017 : http://dailypost.vu/news/years-jail-term/article_0aadbc84-b180-541a-9427-fe105a067eae.html

¹⁸ « L'enfer des pêcheurs indonésiens sur les bateaux taïwanais », *Courrier international.com*, 2017 : <https://www.courrierinternational.com/article/enquete-lenfer-des-pecheurs-indonesiens-sur-les-bateaux-taiwanais>

¹⁹ « Deadly brawl aboard Taiwan fishing boat sparks rescue operation », *Channel NewsAsia.com*, 2019 : <https://www.channelnewsasia.com/news/asia/fight-on-board-taiwan-fishing-boat-rescue-operation-11264198>

UN CADRE JURIDIQUE INSUFFISANT

En pratique, la législation taïwanaise est insuffisante pour protéger efficacement les pêcheurs migrants employés en haute mer. À titre d'exemples, ils ne sont pas couverts par la loi interne fondamentale relative au droit du travail dans l'île (*Labor Standards Act*)²⁰. De même, le contenu de la loi interne portant sur la flotte de pêche lointaine (*Act for Distant Water Fisheries*) est inférieur aux principaux standards internationaux, dont la convention n° 188 de l'Organisation internationale du travail (OIT) de 2007 qui vise à faire respecter les exigences minimales à bord des embarcations de pêche, à prévenir toutes les formes inacceptables de travail pour les marins étrangers ainsi qu'à faciliter l'ouverture d'enquêtes en cas de plaintes de leur part²¹. C'est sur la base de ce traité que l'Afrique du Sud a récemment sanctionné le propriétaire du navire taïwanais *Fuh Sheng No 11* pour emploi d'un équipage étranger sans autorisation administrative, salaires inférieurs au minimum légal, temps de travail abusif, non-respect des contrats d'engagement maritime et conditions de vie et de travail indignes²².

À Taïwan, pour tenter de lutter contre le travail forcé, la traite humaine et d'autres pratiques abusives en mer, les tribunaux sont la plupart du temps obligés de recourir à des dispositions de droit commun, moins protectrices pour les travailleurs immigrés.

UN RISQUE PÉNAL RÉDUIT

Jusqu'à présent, les poursuites pénales dans le secteur des pêches taïwanaises sont demeurées relativement rares. À cela plusieurs raisons.

D'abord, la collecte des preuves de mauvais traitements reste difficile. Les marins migrants sont souvent cantonnés des mois, voire des années en haute mer sans jamais avoir la possibilité de communiquer avec l'extérieur pour décrire leurs conditions de vie et de travail. Par ailleurs, faute de moyens suffisants et de volonté politique affirmée, l'Agence des pêches taïwanaise (FAOC) n'exerce pratiquement aucun contrôle sur les

²⁰ James X. Morris, « The Dirty Secret of Taiwan's Fishing Industry », *The Diplomat.com*, 2018 : <https://thediplomat.com/2018/05/the-dirty-secret-of-taiwans-fishing-industry/>

²¹ Convention concernant le travail dans le secteur de la pêche, Organisation internationale du travail, 2007 : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C188

²² Patrick Chaumette, « Mise en œuvre de la convention 188 de l'OIT sur le travail à la pêche », *Programme Human sea*, 2018 : <https://humanseahypotheses.org/1295>

embarcations²³. À l'inverse, en Thaïlande, autre État gangrené par d'importants scandales d'esclavage en mer, les autorités ont créé un corps spécial de 500 inspecteurs pour surveiller la situation des travailleurs étrangers employés sur les navires de pêche²⁴.

Ensuite, comme nous l'avons précédemment évoqué, une grande partie de la flotte taïwanaise est enregistrée auprès d'États de libre immatriculation. De ce fait, les autorités taïwanaises n'ont aucune emprise juridique sur les navires concernés qui sont directement placés sous la responsabilité des pays dont ils arborent la bannière.

Enfin, il est compliqué d'identifier précisément les propriétaires de navires soupçonnés d'être impliqués dans des activités de traite humaine. Dans bien des cas, ils dissimulent leur véritable identité derrière le paravent de structures-écrans établies dans des juridictions ne participant pas ou peu à l'échange de renseignements. Le Vanuatu est par exemple très prisé des armateurs taïwanais et héberge actuellement plusieurs dizaines de sociétés fictives²⁵.

L'affaire Supriyanto

Originaire de *Tegal*, une petite ville portuaire sur la côte nord de Java, *Supriyanto* s'est engagé en mai 2015 comme membre d'équipage à bord du navire taïwanais *Fu Tzu Chun*. Rapidement, ce père de famille de 43 ans a endossé le rôle de victime expiatoire. Le capitaine et le chef mécanicien se sont constamment acharnés sur lui. Des photos et des vidéos prises discrètement par l'un des marins témoignent du calvaire qu'a enduré la victime pendant plusieurs mois.

Sur le dernier enregistrement daté du 25 août, on le voit étendu sur le pont du navire, le visage contusionné et le corps très amaigri. Sa respiration est haletante. C'est ce jour-là qu'au milieu du Pacifique, à quelques centaines de kilomètres au sud de la Micronésie, il meurt.

²³ *Human trafficking in Taiwan's fisheries sector*, Environmental Justice Foundation, 2018 : <https://ejfoundation.org/resources/downloads/Human-trafficking-in-Taiwan%E2%80%99s-fisheries-sector.pdf>

²⁴ Alain Le Sann, « Taïwan au défi : mettre fin à la pêche illégale et à l'esclavage en mer », *Bulletin Pêche et Développement*, 2017 : <http://peche-dev.org/spip.php?article176>

²⁵ Note 12. Misery at sea, *op. cit.*

La justice taïwanaise, pourtant en possession de tous ces éléments, a conclu à un non-lieu. *Supriyanto* est ainsi officiellement mort d'une maladie provoquée par l'infection d'une plaie béante à un genou.

Mais sous les pressions conjointes de la famille de la victime et de plusieurs ONG internationales, une enquête administrative a été ouverte en 2017 par le *Control Yuan*, institution politique taïwanaise ayant pour missions principales de superviser les différentes agences gouvernementales et de protéger les droits de l'homme dans le pays.

Dans son rapport, elle a souligné les nombreuses fautes et négligences commises par l'Agence des pêches ainsi que par le procureur du tribunal de Pingtung chargé du dossier. Elle a aussi enjoint à ce dernier de reprendre immédiatement ses investigations²⁶.

CONCLUSION : UN SECTEUR À RÉFORMER EN PROFONDEUR

Malgré la pression constante de plusieurs ONG internationales et les révélations fréquentes de cas d'abus et de maltraitance sur des pêcheurs migrants dans la presse, le gouvernement taïwanais rechigne pour l'instant à réformer son industrie de la pêche hauturière, dont la santé financière est de plus en plus précaire.

Cependant, des voix dissonantes commencent à se faire entendre, notamment de la part de certains parlementaires taïwanais. C'est le cas de *Jason Hsu*, membre du parti politique historique *Kuomintang*. Dans un discours prononcé en janvier dernier devant la presse, il a critiqué l'inertie de l'île à traiter cette question de l'esclavage en mer et a révélé que des inspecteurs européens devaient prochainement venir pour évaluer la situation²⁷.

Déjà sous le coup d'un avertissement de l'Union européenne pour des pratiques répétées de pêche illégale depuis 2015, Taïwan risque cette fois-ci d'écoper d'une sanction plus lourde, à savoir l'impossibilité d'exporter et de vendre ses produits de la mer sur les marchés européens. Si un tel évènement devait se produire, l'industrie halieutique

²⁶ « Pingtung prosecutors reopen case », *Taipei Times.com*, 2016 : <http://www.taipeitimes.com/News/taiwan/archives/2016/12/20/2003661577>

²⁷ Nick Aspinwall, « Taiwan's High Seas Fishing Vessels Lost 11 Migrant Fishermen in February », *The News Lens.com*, 2019 : <https://international.thenewslens.com/feature/highseas/114623>

taiwanaise pourrait perdre jusqu'à 250 millions de dollars par an²⁸. Une somme considérable pour une filière dont la rentabilité menacée repose largement sur des migrants peu ou pas payés.

Par le passé, la Thaïlande, sous la menace de sanctions économiques européennes, avait réformé son secteur de la pêche, en dépoussiérant des lois sur la pêche désuètes et en émettant un nouveau décret réglementant plus fortement la filière (*The Royal Ordinance on Fisheries* de 2015)²⁹.

Mais la gravité de la situation humaine des pêcheurs à Taïwan ne doit pas nous faire oublier que les droits des pêcheurs ne sont pas non plus toujours respectés sur les navires européens et que la menace de dérives s'accroît avec le recours de plus en plus fréquent à des travailleurs étrangers à leur bord. L'attestent les révélations faites en 2015 par la presse britannique sur l'existence d'un trafic de migrants africains et asiatiques exploités par l'industrie de la pêche irlandaise³⁰. ■

²⁸ Michael Garber, « Legislator Slams 'Embarrassing' Failure to Protect Taiwan's Migrant Fishermen », *The News Lens.com*, 2019 : <https://international.thenewslens.com/feature/highseas/111867>

²⁹ Thaïlande : Travail forcé et traite de personnes dans le secteur de la pêche, Human rights watch, 2018 : <https://www.hrw.org/fr/news/2018/01/23/thaïlande-travail-force-et-traite-de-personnes-dans-le-secteur-de-la-peche>

³⁰ Felicity Lawrence, Ella McSweeney, « Revealed: trafficked migrant workers abused in Irish fishing industry », *The Guardian.com*, 2015 : <https://www.theguardian.com/global-development/2015/nov/02/revealed-trafficked-migrant-workers-abused-in-irish-fishing-industry>

ASIA FOCUS #128

**LES DAMNÉS DE LA MER : LA RÉALITÉ DE LA PÊCHE
TAÏWANAISE**

PAR QUENTIN NOUGUÉ / DIPLÔMÉ D'IRIS SUP' EN GÉOPOLITIQUE ET PROSPECTIVE, ET D'UN
MASTER 2 EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET GESTION DU RISQUE MARITIME À LILLE

DÉCEMBRE 2019

ASIA FOCUS

Collection sous la direction de Barthélémy COURMONT, directeur de recherche à l'IRIS,
maître de conférences à l'Université catholique de Lille, et Emmanuel LINCOT, Professeur
à l'Institut Catholique de Paris – UR « Religion, culture et société » (EA 7403) et sinologue.
courmont@iris-france.org – emmanuel.lincot@gmail.com

PROGRAMME ASIE

Sous la direction de Barthélémy COURMONT, directeur de recherche à l'IRIS, maître de
conférence à l'Université catholique de Lille
courmont@iris-france.org

© IRIS

Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercoeur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

@InstitutIRIS

www.iris-france.org